

Revalorisation des tarifs réglementés pour les dépanneurs-remorqueurs.

La FNAA alerte:

« Les tarifs réglementés des dépanneurs restent à la traîne... »

Suite à la parution des arrêtés ministériels du 10 août puis du 5 septembre 2017 encadrant la revalorisation des tarifs applicables par les dépanneurs sur leurs interventions de dépannage-remorquage sur autoroutes et voies express, et leurs activités de fourrière pour l'enlèvement et la garde journalière des véhicules, la FNAA, par la voix de Marcel STAGNARO, président de la branche « Dépannage-Remorquage », réagit.

Il veut d'abord rappeler que la FNAA, première organisation professionnelle représentative des entrepreneurs artisans de l'automobile, a été à l'origine et en pointe des négociations avec les pouvoirs publics permettant ces réévaluations annuelles. Il exprime sa satisfaction de constater que le principe de ces réévaluations est appliqué bon an mal an. Il regrette cependant que le taux de revalorisation soit une nouvelle fois déconnecté des réalités subies par les professionnels de cette branche.

« Notre profession de dépanneurs-remorqueurs subit de très fortes pressions de l'Etat comme des donneurs d'ordre. Les charges obligatoires et non maîtrisables de fonctionnement s'envolent à l'instar du coût des fluides, ou encore des charges locatives induites par le foncier indispensable à nos activités, ou encore de l'augmentation de nos masses salariales générée par l'obligation d'assurer des astreintes et des rotations permettant la continuité du service 24h/24 exigée par les donneurs d'ordre. Et que dire des multiples normes imposées qui demandent des investissements coûteux que l'augmentation des tarifs ne prend pas suffisamment en compte comme le nombre minima obligé de camions par entreprise et de dépanneurs par camion, leur niveau d'équipements imposés pour toujours plus minimiser leur impact énergétique et écologique par exemple, ou encore l'obligation d'accessibilité intégral des locaux des dépanneurs-remorqueurs qui accueillent nécessairement du public... Les référentiels sur lesquels s'appuient les calculs, sont trop globalisés pour pouvoir correspondre aux spécificités de la profession de dépanneur-remorqueur dont les tarifs, même revalorisés, restent malheureusement à la traîne. Le risque de voir « décrocher » nombre de collègues toujours plus fragilisés économiquement n'est donc pas éliminé. »

La FNAA prend donc acte, non sans reconnaissance, de ces revalorisations permises par le gouvernement, mais tire la sonnette d'alarme devant un mode de calcul de celles-ci qui ne pourra pas être indéfiniment la norme, au risque de devenir de plus en plus un effet d'annonce et de moins en moins un soutien objectif à la profession.

Créée en 1921, la FNAA (Fédération Nationale de l'Artisanat Automobile) est une organisation professionnelle représentative des entreprises du commerce et de la réparation automobile, motocycles et services associés qui accompagne et soutient tout particulièrement les TPE et les PME dans leur activité. Les entreprises artisanales constituent 95% des entreprises de la filière de l'aval de l'automobile avec 140 000 entreprises et environ 400 000 salariés constituant la 5ème branche professionnelle de notre pays.